



Tél. 032 484 94 88

E-mail: info@lesgenevez.ch

www.lesgenevez.ch

Les Genevez, le 19 avril 2023

AVIS OFFICIEL

Demande de permis de construire

(Publication au Journal officiel du 20 avril 2023, N° 14)

Parcelle N° 40, Chemin de l'Eglise 6, 2714 Les Genevez

Requérants : Nadia Truong et Pierre Boillat, Rue du Musée 3, 2714 Les Genevez

Auteur du projet : GC Maket, Géraldine Chappatte, Rue du Doubs 10, 2336 Les Bois

Ouvrage : Déconstruction et reconstruction du bâtiment N° 6A et du pont du garage existant. Transformation complète du bâtiment N°6 existant avec occupation ancien fenil pour l'aménagement de deux appartements. Création de nouvelles ouvertures, pose de velux et de panneaux solaires en toiture. Aménagement d'une nouvelle entrée et construction d'un nouvel escalier extérieur. Installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur.

Dimensions :

Longueur :	15.60 mètres
Largeur :	14.00 mètres
Hauteur :	8.65 mètres
Hauteur total :	12.84 mètres

Matériaux :

Façades :	Crépis teinte blanc
Toiture :	Tuiles TC rouges

Zone : CA

Dépôt public de la demande, jusqu'au 22 mai 2023 à l'administration communale de la Commune des Genevez (JU), La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Interdiction des herbicides et biocides sur les routes, chemins et places

Une brochure éditée par l'association suisse des entreprises horticoles est disponible sur notre site internet www.lesgenevez.ch.

Vous y trouverez des informations sur l'interdiction des herbicides et biocides sur les routes, chemins et places.



**Interdiction
des herbicides
et biocides
sur les routes,
chemins et
places**

Brochure d'information
destinée aux services de
voirie, des ponts et
chaussées, d'entretien et
de conciergerie

Unternehmensverband Garten Schweiz
Associazione svizzera imprenditori giardinieri
Association suisse des entreprises horticoles

Jardin Suisse sanu.